

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française  
modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Communauté  
française du 19 décembre 2019 portant désignation des  
membres du Conseil d'administration et des Vice-présidents  
de l'Académie de Recherche et d'Enseignement supérieur**

**A.Gt. 20-09-2024**

**M.B. 30-09-2024**

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 07 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études, article 28, §1<sup>er</sup>, alinéa 1<sup>er</sup> ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 19 décembre 2019 portant désignation des membres du Conseil d'administration et des Vice-présidents de l'Académie de Recherche et d'Enseignement supérieur, tel que modifié ;

Vu les propositions de l'Académie de Recherche et d'Enseignement supérieur du 04 septembre 2024 ;

Sur la proposition de la Ministre chargée de l'Enseignement supérieur ;

Après délibération,

Arrête :

**Article 1<sup>er</sup>.** - A l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 19 décembre 2019 portant désignation des membres du Conseil d'administration et des Vice-présidents de l'Académie de Recherche et d'Enseignement supérieur les modifications suivantes sont apportées :

1° au 1°, d), les mots « M.Alexandre LODEZ (Haute Ecole libre mosane, Pôle de Liège Luxembourg, Réseau libre) » sont remplacés par les mots « M. Philippe DECLERQ (Haute Ecole de Louvain en Hainaut, Pôle Hainuyer, Réseau libre) » et les mots « Suppléant : M. Philippe DECLERQ (Haute Ecole de Louvain en Hainaut, Pôle Hainuyer, Réseau libre) » sont remplacés par les mots « Suppléant : M. Etienne SOTTIAUX (Haute Ecole libre mosane, Pôle de Liège Luxembourg, Réseau libre) » ;

2° au 1°, f), les mots « Suppléante : Mme Valérie BIEVA (HE Vinci, pôle de Bruxelles, Réseau libre) » sont remplacés par les mots « Suppléante : Mme Emmanuelle HAVRENNE (EPHEC, Réseau libre) » ;

3° au 2°, b), les mots « Suppléante : Mme Daphné DE HEMPTINNE (Académie royale des Beaux-Arts de la Ville de Bruxelles) » sont remplacés par les mots « Suppléant : Reynaldo RAMPERSAD (directeur de l'Ecole supérieure des arts du cirque) » ;

4° au 4°, d), les mots « Mme Corine MARTIN (CNE) » sont remplacés par « Madame Stéphanie PARMENTIER (CNE) ».

**Article 2.** - A l'article 2 du même arrêté, les modifications suivantes sont apportées :

1° au a) les mots « Mme Emila HOXHAJ (FEF) » sont remplacés par les mots « Mme Hajar BENHACHEMI (FEF) » et les mots « Suppléant : M. Théo COMPERE (FEF) » sont remplacés par « Suppléant : M. Ethan RIGAUX (FEF) » ;

2° au b), les mots « M. Adam ASSAOUI (FEF) » sont remplacés par les mots « M. Théo COMPERE (FEF) » et les mots « Suppléant : M. Abdel YOUNOUSS NSOUNFON (FEF) » sont remplacés par les mots « Suppléante : Mme Florence CHASSEUR » ;

3° au c) les mots « Mme Adélie PIRLOT (FEF) » sont remplacés par les mots « M. Adrien MONJARDEZ » et les mots « Suppléante : Mme HAJAR BENHACHEMI (FEF) » par les mots « Suppléant : M. Alois WALECKX » ;

4° au d), les mots « Mme Florence CHASSEUR » sont remplacés par les mots « Mme Adélie PIRLOT (FEF) » et les mots « Suppléant : M. Adrien MONJARDEZ (FEF) » sont remplacés par les mots « Suppléante : Mme Ana GORDO FONTAO » ;

5° au e), les mots « M. Selviano SCIFO (FEF) » sont remplacés par les mots « M. Anthony JACOBS-REMACLE ».

Les mots « Suppléante : Mme Madeleine DIDIER (FEF) » sont supprimés ;

6° au f) les mots « M. Anthony JACOBS-REMACLE (FEF) » sont remplacés par les mots « M. Adam ASSAOUI (FEF) » et les mots « Suppléant : M. Nathan ANANIAS (FEF) » sont remplacés par les mots « Suppléante : Mme Aloïse KNORR (FEF) ».

**Article 3.** - L'article 1<sup>er</sup>, 1°, entre en vigueur le 1<sup>er</sup> novembre 2024.

L'article 1<sup>er</sup>, 2°, entre en vigueur le 14 septembre 2024.

L'article 1<sup>er</sup>, 3° et 4°, produit ses effets au 1<sup>er</sup> septembre 2024.

L'article 2 produit ses effets au 1<sup>er</sup> août 2024.

**Article 4.** - La Ministre qui a l'enseignement supérieur dans ses attributions est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Bruxelles, le 20 septembre 2024.

La Ministre-Présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture, des Relations internationales et intra-francophones,

E. DEGRYSE